

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-007-13944/23/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de La Roque d'Anthéron - Approbation d'une convention - MGDIS n°2990
49151**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le 7 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a remporté le prix iCapital décerné par la Commission européenne. Cette labellisation valable pour l'année 2023 permet d'asseoir la position de la Métropole comme territoire de référence en matière d'innovation pour co-construire et expérimenter les services de demain.

Dans sa candidature nommée « Innovative diversity », la Métropole a rapproché tous les acteurs de l'innovation du territoire métropolitain et défendu la diversité et les contrastes qui la caractérisent, que ce soit sur le plan géographique, social ou économique, comme creuset de la dynamique d'innovation à l'œuvre sur son territoire.

Cette mise en lumière pour l'année 2023 permet donc à la Métropole d'encourager et de promouvoir des projets et des actions visant à accélérer les transitions au service du bien-être des citoyens.

La Métropole entend plus particulièrement contribuer à relever les défis de la transition économique, sociale et environnementale qui ont fait l'objet de sa candidature (par exemple l'innovation au profit du changement climatique (cleantech), de la santé (biotechs, medtechs, e-santé), de la connaissance et des savoirs (jeunesse et entrepreneuriat).

Les visiteurs accueillis en Provence sont à la recherche d'expérience de randonnée, pour y trouver une activité sans promiscuité, peu coûteuse, et qui peut se pratiquer toute l'année.

L'office de tourisme de La Roque d'Anthéron a ainsi construit avec la FFSP 13 (Fédération Française des Sports Populaires) un terrain d'exploration balisé et lisible de dix-sept parcours de randonnée.

La structuration d'un réseau d'itinéraires de randonnées homologués par l'IVV et d'un calendrier annuel de marches pour tous a permis à la Métropole Aix-Marseille-Provence de devenir une destination de choix pour les marcheurs européens.

L'office de tourisme de La Roque d'Anthéron souhaite poursuivre l'animation de ce réseau en 2023.

Par ailleurs, dans le cadre du développement de son offre et en dialogue avec les attentes des structures de tourisme, l'Office de tourisme travaille actuellement sur d'autres projets structurants dont le GR® « sentier de l'eau en Provence ». Ce projet comporte trois pétales d'itinérance :

- La vallée de la Durance et sa zone d'influence ;
- Les paysages Cézaniens, des barrages aux bords de l'arc ;
- L'alimentation en eau du sud de la Provence et l'étang de Berre.

Grâce à ce GR®, toute la Provence tiendra une promesse alignée avec la cible de marcheurs en recherche d'exceptionnel. Ce parcours de plus de 380 kms apportera une attractivité aux socio-professionnels situés en proximité du parcours et suscitant de nouvelles installations. Il s'agira de mettre en tourisme ce nouvel itinéraire.

Autre projet structurant de l'Office de Tourisme de La Roque d'Anthéron pour 2023 : le développement d'une offre de géocaching.

Enfin, l'Office de Tourisme de La Roque d'Anthéron proposera un appui technique aux OTSI afin de déployer une offre native répondant à la demande de la cible familiale.

L'Office de Tourisme de La Roque d'Anthéron a été soutenu l'an dernier, il souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS n°2990.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'office de tourisme de La Roque d'Anthéron, une subvention spécifique de 50 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'Office de Tourisme de La Roque d'Anthéron d'un montant de 50 000 euros, au titre de l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs à conclure avec l'office de tourisme de La Roque d'Anthéron ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 657382, fonction 633.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON